



Avenant a un contrat de mariage

Par **zaza37**, le **24/03/2013** à **21:01**

Bonjour, je suis actuellement mariée sous le régime de la communauté et ayant des problèmes financiers très importants (crédits revolving), je souhaite savoir si serait possible de faire chacun un dossier de surendettement (moi à mon nom de jeune fille). On me conseil de divorcé pour pouvoir vraiment séparé les dettes et que mon dossier passe à la banque de France, ayant eu déjà un refus de celle-ci et étant bloqué pendant 5 ans pour faire une autre demande. Donc je vous demande si un avenant à mon contrat de mariage suffirait car je ne veux pas aller jusqu'au divorce. Merci d'avance pour votre réponse.